



## Les écarts de revenu entre ménages aisés et modestes s'accroissent à nouveau entre 2007 et 2011

**E**n Midi-Pyrénées comme en France métropolitaine, la crise économique a ralenti la croissance des revenus des ménages et fait baisser ceux des plus modestes. Cette évolution recouvre des traductions locales contrastées selon la proximité avec un pôle d'emploi, le degré d'urbanisation ou encore la présence de quartiers aisés ou défavorisés. La géographie des revenus est très liée à l'influence des villes. En 2011 comme en 2007, les revenus restent globalement supérieurs dans les grandes, moyennes et petites aires, et surtout, pour les moyennes et petites aires, dans la périphérie de leur pôle d'emploi, appelée couronne. Dans les grandes aires urbaines de la région, en revanche, les revenus sont plus élevés en banlieue qu'en couronne et surtout qu'en ville-centre. C'est en effet au sein même des grands pôles urbains que les contrastes sociaux sont les plus marqués et ils s'accroissent encore depuis la crise. À l'écart des villes, les revenus sont souvent plus faibles, mais ils ont évolué plus favorablement et les inégalités de revenus restent moins prononcées.

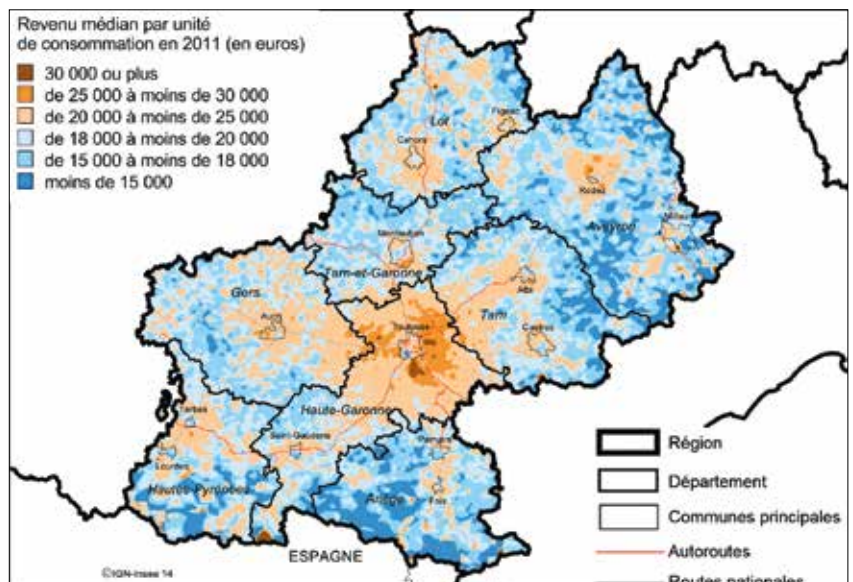
Marc Royer, avec la collaboration de Guillaume Ancelin

La crise économique, débutée en 2008, a entraîné une faible progression des revenus des ménages et même un recul pour les plus modestes d'entre eux, en Midi-Pyrénées comme en France métropolitaine. Entre 2007 et 2011, le revenu médian par unité de consommation (*définitions*) est passé de 17 100 euros à 18 900 euros dans la région, soit une hausse en euros constants (+ 3,3 %) deux fois plus faible qu'entre 2003 et 2007 (+ 6,8 %). Ce ralentissement est un peu plus marqué qu'en France métropolitaine (+ 3,0 % après + 5,8 %) et le revenu médian reste inférieur en Midi-Pyrénées à celui de la métropole qui passe de 17 500 euros en 2007 à 19 200 euros en 2011.

La crise a aussi accentué les disparités de revenus entre les ménages les plus aisés et les plus modestes. Entre 2007 et 2011, le seuil des revenus des 10 % de personnes appartenant aux ménages les moins aisés,

### 1 Des revenus plus élevés dans les territoires sous influence urbaine

Revenu médian par unité de consommation en 2011



Sources : Insee, DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011

## 2 Une évolution plus favorable des revenus dans les communes isolées

Population des ménages et distribution du revenu par unité de consommation selon le zonage en aires urbaines

Zonage en aires urbaines	Population fiscale (%)	1 <sup>er</sup> décile (D1)		Médiane		9 <sup>e</sup> décile (D9)		Rapport interdécile (D9/D1)	
	2011	2011	Evolution 2007-2011*	2011	Evolution 2007-2011*	2011	Evolution 2007-2011*	2007	2011
Grands pôles	45,9	6 400	-6,8%	20 187	2,0%	40 246	2,1%	5,7	6,3
dont villes-centre	21,7	4 397	-11,6%	18 455	1,4%	39 461	2,2%	7,8	9,0
dont banlieues	24,2	9 403	-3,7%	21 902	2,2%	41 004	2,0%	4,1	4,4
Couronnes des grands pôles	20,4	9 330	3,7%	20 019	4,3%	36 125	2,5%	3,9	3,9
Communes multipolarisées des grands pôles	3,3	7 601	1,7%	17 603	4,9%	31 599	1,8%	4,2	4,2
Moyens pôles	6,2	6 231	-4,7%	17 218	2,3%	32 455	1,1%	4,9	5,2
Couronnes des moyens pôles	1,2	8 152	3,5%	17 648	3,6%	31 494	1,8%	3,9	3,9
Petits pôles	5,2	6 198	-4,0%	16 810	1,5%	32 153	0,9%	4,9	5,2
Couronnes des petits pôles	0,6	8 945	2,3%	18 761	4,8%	33 175	2,9%	3,7	3,7
Autres communes multipolarisées	7,0	7 591	4,5%	17 270	4,7%	31 999	3,6%	4,3	4,2
Communes isolées hors influence des pôles	10,2	6 472	4,6%	16 107	5,1%	30 717	3,2%	4,8	4,7
<b>Région Midi-Pyrénées</b>	<b>100,0</b>	<b>7 131</b>	<b>-1,2%</b>	<b>18 907</b>	<b>3,3%</b>	<b>36 759</b>	<b>2,2%</b>	<b>5,0</b>	<b>5,2</b>

Sources : Insee, DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2007 à 2011

1<sup>er</sup> décile (*définitions*), a diminué de 1,2 % en euros constants en Midi-Pyrénées, alors qu'il avait progressé de 7,5 % entre 2003 et 2007 (respectivement - 1,3 % et + 6,3 % en métropole). Pendant ce temps, le revenu plancher des 10 % des personnes les plus aisées, 9<sup>e</sup> décile, a continué de s'accroître, même si c'est à un rythme moindre, dans la région (+ 2,2 % après + 5,8 % en euros constants) comme dans l'ensemble de la métropole (+ 2,7 % après + 5,5 %). Les écarts entre les revenus des plus modestes et ceux des plus aisés recommencent ainsi à se creuser alors qu'ils avaient été relativement stables sur la période précédente.

Ces évolutions globales se traduisent localement de façon très contrastée. Le zonage en « aires urbaines » (*encadré*) fournit un découpage d'étude homogène reflétant la plus ou moins grande influence de la ville sur les territoires, au travers de la polarisation de l'emploi et des déplacements entre les lieux de domicile et de travail. Ce découpage permet d'analyser les différences de revenu selon les territoires et leurs évolutions.

### Les revenus restent plus élevés dans les grandes aires urbaines...

En 2011 Midi-Pyrénées regroupe 66 % de sa population dans les grandes aires urbaines, qui concentrent à elles seules 72 % de l'emploi régional au lieu de travail. La géographie des revenus laisse apparaître des niveaux de revenus médians plus élevés sur ces territoires urbains, qui forment dans la région un réseau en étoile, s'étendant depuis le centre de l'agglomération toulousaine le long des voies de communication reliant les autres aires urbaines (*figure 1*). En dehors de ces

territoires, les revenus médians sont rarement supérieurs à 20 000 euros alors qu'ils varient le plus souvent entre 20 000 et jusqu'à 30 000 euros dans toutes les grandes aires urbaines de la région et dépassent même les 30 000 euros dans celle de Toulouse, notamment dans sa banlieue sud-est.

Au fur et à mesure que l'on s'éloigne de ces territoires urbains, les niveaux de revenu médian tendent à diminuer, la structure sociale devenant plus homogène en lien avec les caractéristiques de l'habitat. Globalement en 2011, le revenu médian des grandes aires urbaines de Midi-Pyrénées est supérieur de 2 000 à 3 000 euros à celui des moyennes et petites aires et des communes attirées par elles, et d'environ 4 000 euros à celui des communes isolées qui échappent à l'influence des pôles. Ce constat n'est pas nouveau, la géographie des revenus étant assez stable.

### ... malgré une évolution moins favorable

Entre 2003 et 2007, un rééquilibrage des territoires s'opérait peu ou prou dans la région comme en France métropolitaine, avec une progression des revenus plus favorable dans les zones où les revenus étaient les moins élevés. Cette tendance se poursuit bien entre 2007 et 2011 (*figure 2*) dans les communes isolées de Midi-Pyrénées (+ 5,1 % en euros constants) et dans les communes multipolarisées des petites et moyennes aires (+ 4,7 %), plus fortement que dans l'ensemble des grands pôles urbains de la région (+ 2,0 %). Les différences de structure des revenus au sein de ces communes au regard de celles appartenant aux aires, qu'elles soient grandes, moyennes ou petites, expliquent en partie ces écarts d'évolution.

En effet, la part la plus importante des revenus des retraites et des pensions dans ces zones en dehors de l'influence des villes font que les impacts de la crise y sont un peu moins fortement ressentis que dans les aires où les revenus d'activité prédominent.

### Des revenus plus élevés dans les couronnes que dans les pôles

Au sein des territoires sous l'influence des villes, les disparités de revenu sont marquées entre les pôles et leurs couronnes, en niveau comme en évolution. Dans le zonage en aire urbaine, le pôle regroupe les communes qui concentrent l'emploi et la couronne est constituée des communes qui l'entourent et dont au moins 40 % des actifs en emploi résidents travaillent dans le pôle ou dans une autre commune de sa couronne. Dans les moyennes et petites aires, les revenus médians des couronnes sont supérieurs à ceux des pôles, en Midi-Pyrénées comme dans l'ensemble de la métropole. L'écart de revenus entre couronne et pôle est en Midi-Pyrénées beaucoup plus marqué dans les petites aires (1 900 euros en 2011) que dans les moyennes (400 euros). En France métropolitaine, il est identique dans les moyennes et petites aires (900 euros). Ces écarts se sont en outre renforcés avec la crise. Entre 2007 et 2011, les progressions des revenus médians et des revenus les plus aisés (9<sup>e</sup> décile) sont en effet plus fortes dans les couronnes que dans les pôles petits ou moyens. De surcroît, quand les revenus des 10 % les plus modestes (1<sup>er</sup> décile) se mettent à baisser au sein des pôles régionaux (- 4,7 % dans les moyens et - 4,0 % dans les petits), ils continuent d'augmenter dans leurs couronnes

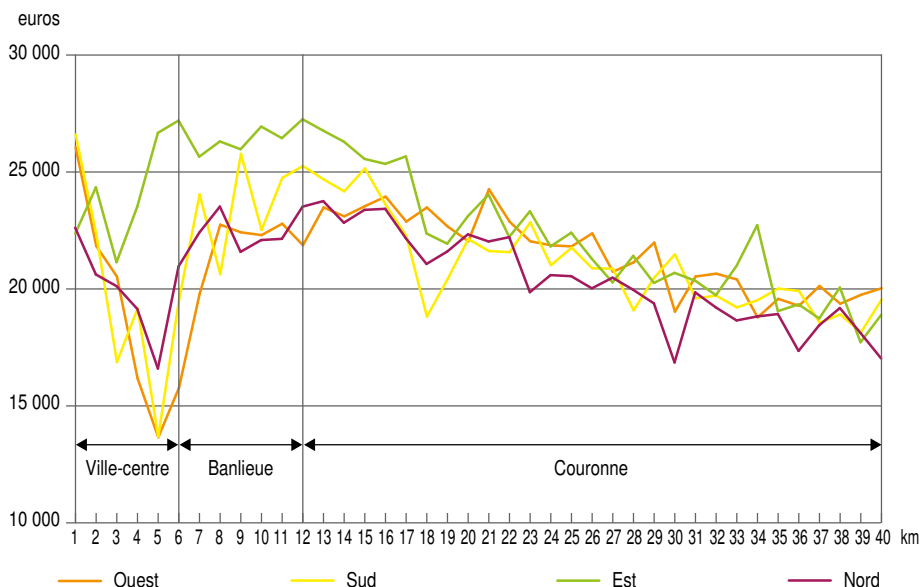
(respectivement + 3,5 % et + 2,3 %). Au final, les écarts se creusent donc entre couronnes et pôles des moyennes et petites aires depuis la crise de 2008.

### Les grands centres urbains, lieux de la mixité sociale

En Midi-Pyrénées, contrairement à l'ensemble de la métropole, ce phénomène d'un revenu médian plus élevé dans la périphérie qu'au centre ne s'observe pas dans les grandes aires urbaines, où les revenus médians sont très proches entre les couronnes et leurs pôles. Il se retrouve en revanche, dans la région comme ailleurs, sur le territoire même des grands pôles urbains, entre les villes-centre et leurs banlieues. Les villes-centre correspondent aux communes les plus peuplées d'un pôle urbain (ou agglomération) défini à partir de la continuité du bâti, les autres communes en constituant la banlieue. En 2011 en Midi-Pyrénées, le revenu médian dans les banlieues est supérieur de 3 400 euros à celui des villes-centre des grandes aires urbaines. Là encore, s'illustre un effet structurel lié à la composition sociodémographique de la population, en lien avec les caractéristiques de l'habitat. En effet, s'il est admis depuis longtemps que les grandes villes concentrent la richesse, elles sont aussi un lieu de mixité sociale, particulièrement marquée dans les grandes centres urbains où des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des logements sociaux côtoient des quartiers aisés aux coûts de logement parfois rédhibitoires. Dans les banlieues des grands pôles urbains, la mixité sociale est moindre et les revenus des ménages sont beaucoup plus homogènes. Elles attirent dans des communes résidentielles des ménages aisés, travaillant dans l'agglomération et à la recherche d'espace pour accéder à la propriété. Parmi les grandes aires urbaines de France métropolitaine, seules les deux principales que sont Paris et Lyon font exception et connaissent des revenus plus élevés au centre-ville qu'en banlieue.

### 3 Des revenus plus élevés dans les quartiers et banlieues de l'est de Toulouse

Revenu annuel médian par unité de consommation en euros en fonction de la direction et de la distance au centre de l'aire urbaine de Toulouse



Sources : Insee, DGFiP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2011

Les couronnes périurbaines ne constituent pas non plus des zones homogènes. De manière générale, les revenus y décroissent proportionnellement à la distance au centre de la ville principale. En fonction de la topographie locale, des voies de communication et des caractéristiques de l'habitat, la décroissance est plus ou moins régulière et peut varier selon l'orientation géographique. Dans le cas de Toulouse, les populations de l'aire urbaine (figure 3) disposent de revenus médians assez homogènes en son extrême centre, c'est-à-dire entre 23 000 euros et 26 000 euros en 2011. Mais sauf à se diriger vers l'est (à La Côte Pavée, les revenus annuels médians frôlent les 28 000 euros), les revenus baissent, parfois dans des proportions assez fortes, lorsque l'on s'éloigne vers l'ouest où se trouvent notamment les nouveaux quartiers

prioritaires de la politique de la ville, et vers le sud où sont localisés les quartiers du Grand Mirail et d'Empalot (revenus médians autour de 14 000 euros). Après un éloignement de cinq à six kilomètres, les revenus remontent en banlieue, de façon différenciée selon la direction : toujours élevés vers l'est, ils le sont aussi au sud de Toulouse. Une fois atteinte la couronne, les revenus diminuent ensuite progressivement jusqu'à un niveau où, à partir de 18 km du centre-ville, ils s'homogénéisent à nouveau pour se situer autour de 19 000 euros aux limites de l'aire urbaine.

### La crise accentue les inégalités dans les grandes aires urbaines

Entre 2007 et 2011, les contrastes sociaux déjà les plus marqués au sein des grandes aires urbaines s'y sont encore renforcés. Le revenu plafond des 10 % des personnes les plus modestes recule de plus de 4 %, en euros constants, dans toutes les grandes aires urbaines de Midi-Pyrénées, alors qu'il ne baisse que de 1,2 % en moyenne dans la région et de 2,1 % dans l'ensemble des grandes aires urbaines de métropole. Ce sont les aires de Saint-Gaudens (- 25 %), Cahors (- 17 %), Auch (- 15 %) et Montauban (- 14 %) qui sont les plus touchées par ce phénomène (figure 4). À Saint-Gaudens, Cahors et Rodez, les revenus planchers des 10 % les plus riches diminuent également (respectivement - 2 %, - 1 % et - 0,2 %). À l'autre extrémité de l'échelle des revenus, les évolutions sont en effet plus contrastées. Hormis dans ces trois aires urbaines, le revenu des plus riches est en hausse dans les neuf autres aires urbaines de la région : de + 0,6 %, en euros constants,

#### Découper le territoire pour décrire l'influence des villes

Le zonage en aires urbaines de 2010 s'appuie sur les définitions suivantes :

- Un pôle est une unité urbaine d'au moins 1 500 emplois. Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu rassemblant au moins 2 000 habitants.
- La couronne d'un pôle correspond aux communes dont au moins 40 % de la population résidante ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par lui selon un processus itératif. Les couronnes périurbaines désignent les couronnes des grands pôles urbains.
- Une aire est composée d'un pôle et le plus souvent de sa couronne. On distingue les grandes aires urbaines, basées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les moyennes aires, basées sur des pôles de 5 000 à moins de 10 000 emplois et les petites aires basées sur des pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois.
- Les communes multipolarisées sont les communes dont au moins 40 % de la population résidante ayant un emploi travaille dans plusieurs aires, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Quand ce seuil de 40 % est atteint avec uniquement des grandes aires urbaines, on parle de communes multipolarisées des grandes aires urbaines.
- Les communes isolées, hors influence des pôles, sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées. Lorsqu'un pôle est constitué de plusieurs communes, les communes qui le composent sont soit ville-centre, soit banlieue. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont des villes-centre. Les communes urbaines qui ne sont pas des villes-centre constituent la banlieue du pôle.

## Définitions

Dans cette étude, le terme **revenu** se rapporte au revenu fiscal déclaré par les contribuables dans leurs déclarations de revenus. C'est un revenu avant redistribution, donc avant tout abattement, à ne pas confondre avec le revenu disponible qui intègre lui les prestations sociales et est amputé des impôts. Les revenus fiscaux déclarés ne permettent donc pas d'évaluer les disparités de niveau de vie, mais mesurent la distribution des revenus déclarés dans une zone afin d'en réaliser des comparaisons et d'en discerner l'origine.

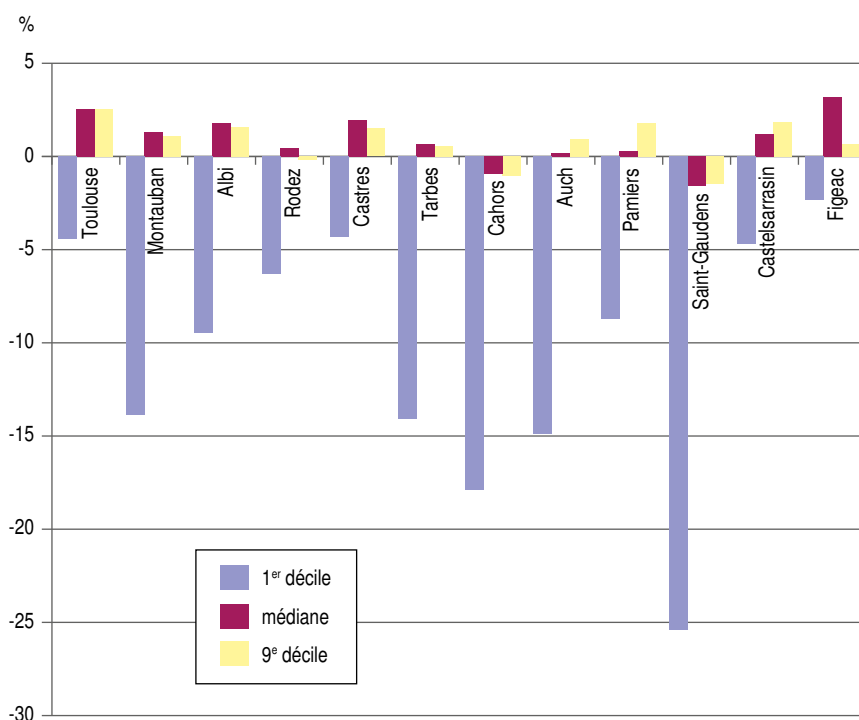
Les revenus sont calculés par **unité de consommation (UC)**, ce qui permet de les comparer indépendamment des différences de structure des ménages. Ainsi, pour tenir compte des économies d'échelles liées à la vie en commun, on utilise un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'UC. Dans un ménage le premier adulte compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC. Le revenu par UC correspond au revenu déclaré par le ménage divisé par le nombre d'UC et il est attribué à chacun des membres qui composent le ménage.

Le **revenu médian** par UC est le revenu qui sépare la population en deux groupes égaux : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur, l'autre moitié déclarant un revenu supérieur. De la même manière, la répartition de la population en dix groupes selon le revenu croissant permet de définir des **déciles** : un dixième des ménages déclarent un revenu par UC compris entre deux déciles consécutifs. Ainsi les 10 % des ménages les plus modestes déclarent un revenu inférieur au 1<sup>er</sup> décile, appelé plafond de bas revenus. Les 10 % les plus riches déclarent un revenu supérieur au 9<sup>e</sup> décile, appelé seuil ou plancher des hauts revenus.

Le **rapport interdéciles** du revenu déclaré par UC est le rapport entre le 9<sup>e</sup> et le 1<sup>er</sup> décile. Dire qu'un rapport interdéciles est de 8 signifie que le seuil des hauts revenus est huit fois plus élevé que le plafond des bas revenus. C'est un indicateur de la dispersion des revenus. Plus ce rapport est élevé, plus la répartition des revenus déclarés est hétérogène.

## 4 Recul du revenu des plus modestes entre 2007 et 2011

Évolution de la distribution des revenus en Euros constants



Sources : Insee, DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages 2007 à 2011

à Tarbes jusqu'à + 2,5 % à Toulouse. Cette hausse est de + 2,6 % dans l'ensemble des grandes aires de métropole et de + 2,2 % sur l'ensemble de la région.

C'est sans surprise dans l'aire urbaine de Toulouse que le niveau plancher de revenu des plus aisés est le plus élevé en 2011 mais aussi progresse le plus entre 2007 et 2011. En effet, l'attractivité de ce territoire sur la population active et la présence marquée de cadres et de professions intellectuelles et supérieures en font l'un des plus grands pôles d'emplois stratégiques de province, expliquant ces hauts niveaux de revenu.

Au final en 2011, l'écart entre le revenu plafond des 10 % les plus modestes et le revenu plancher des 10 % les plus riches est en général plus marqué dans les grandes aires urbaines de Midi-Pyrénées : le rapport inter-déciles y est le plus souvent compris entre 6,2 et 7,0 alors qu'il s'établit à 6,0 sur l'ensemble des grandes aires urbaines de métropole et à 5,2 sur l'ensemble de la région. Seules deux aires font exception : celle de Rodez où les disparités de revenus sont les plus faibles (4,7), du fait d'un seuil de bas revenu plus élevé, et celle de Saint-Gaudens où les écarts sont les plus forts (8,3) en raison d'un seuil de bas revenus particulièrement faible. ■

Insee Midi-Pyrénées  
36 rue des Trente-Six Ponts  
BP 94217 - 31054 Toulouse Cedex 4

Directeur de la publication :  
Jean-Philippe GROUTHIER  
Rédacteur en chef :  
Bruno MURA

Impression et composition :  
Evoluprint  
ISSN 2276-0008  
© INSEE Midi-Pyrénées  
Juin 2015

## Pour en savoir plus :

- « Filosofi, une nouvelle loupe pour examiner les revenus », *Insee Analyses Midi-Pyrénées*, N°18, juin 2015
  - « Revenus des ménages en Midi-Pyrénées : les disparités concentrées dans les villes-centre », *6 pages Midi-Pyrénées* N° 140, novembre 2011
  - « Des revenus élevés et en plus forte hausse dans les couronnes des grandes aires urbaines », dans « France, portrait social - édition 2014 », *Insee Références*, novembre 2014
- Le zonage en aires urbaines sur [insee.fr](http://insee.fr), rubrique Définitions et méthodes/Zonages d'études

Crédit Photos : Insee, CRT Midi-Pyrénées, Airbus SAS

